

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - COMMUNE de LA CHAVANNE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 22 octobre 2025 à 19h00mn

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 16 octobre 2025.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 12 **Quorum : 7**

Présents : 10 Votants : 11 Procurations : 1

M. DURET Michel, Maire, assure la présidence.

Présents : DURET Michel, PETIT Gilles, BATTIN Marie-Christine (procuration de BENOIT Véronique), DUVAL Olivier, MOUCHOT Jean, FEIGE Sylvie, BONI Emilie, FLAVIN Bastien, SCOLARI Sarah, MICHEL Jean-Pierre.

Absents excusés : BENOIT Véronique (procuration à BATTIN Marie-Christine), LAPERRIERE Nicolas.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00. Arrivée de Mme BRUNIER Dominique, correspondante du Dauphiné Libéré, à 19h35, excusée pour le retard.

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
 - Approbation du procès-verbal de la séance du 08 juillet 2025
 - Admission en non-valeur de créances irrécouvrables à la demande du comptable public
 - Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie :
 - Contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires (2026-2029) - adhésion
 - Protection sociale complémentaire : convention de participation sur le risque « Santé » (2026-2031) - Saisine du Comité Social Territorial et déclaration d'intention
 - Présentation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) – Saisine du Comité Social Territorial
 - Présentation du plan de projet d'accès à la nouvelle installation suite au permis de construire relatif à la modernisation de la centrale d'enrobage MONTMELIAN ENROBES (EUROVIA)
 - Présentation du projet de sécurisation, réaménagement du carrefour de la ZA de LA CHAVANNE : Communauté de Communes Cœur de Savoie + Commune de LA CHAVANNE (La Bassée et La Peyrouse)
 - Présentation du projet de plateforme de recyclage de matériaux inertes et des sensibilités environnementales (Rencontre Institution Police de l'Eau – NGE – GUINTOLI – DDT73 – EPODE – AGATE – Commune)
 - Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de CHAMOUX-SUR-GELON – Présentation du RPQS de l'exercice 2024 (Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable)
 - Questions diverses

Mme FEIGE Sylvie est désignée secrétaire de séance, à l'UNANIMITÉ.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 08 juillet 2025 est soumis à l'approbation des conseillers présents. **Compte-rendu adopté : POUR(S) : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

- #### ○ **Admission en non-valeur de créances irrécouvrables à la demande du comptable public**

Intervenant : M. DURET Michel, Maire

M. le Maire expose la demande du comptable public qui n'a pas pu recouvrer le titre, cote ou produit porté sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés. Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ce titre figurant sur la liste ci-après.

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable de la somme détaillée au présent état, laquelle s'élève à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0.08 €	0.08 €
Total	0.08 €	0.08 €

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal : (vote : pour = 11, abstention = 0, contre = 0)
 - décide de statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recette :
 - exercice 2022 Titre n° 4 (motif : RAR inférieur seuil poursuite : 0.08 €)
 - dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.
- **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie :**
 - Contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires (2026-2029) – adhésion

Intervenant : M. DURET Michel, Maire expose le contrat d'assurance groupe proposé par le CDG73. Après avoir entendu les conditions du contrat, les membres du conseil municipal demandent à M. le Maire de se renseigner auprès du prestataire actuel pour connaître les futures conditions. Le contrat actuel est pour l'instant plus intéressant. Il est décidé de ne pas prendre de délibération et d'attendre la prochaine séance pour se prononcer.
 - Protection sociale complémentaire : convention de participation sur le risque « Santé » (2026-2031) - Saisine du Comité Social Territorial et déclaration d'intention

Intervenant : M. le Maire explique le choix du CDG73 de retenir la MNT avec des prestations très adaptées aux valeurs mutualistes. Il rappelle que la participation employeur est de 15 € minimum. La déclaration d'intention a été envoyée au CDG 73 ainsi que la saisine du CST concernant le montant de la participation fixée à 15 €.

M. Gilles PETIT explique que les employeurs publics doivent proposer une protection sociale complémentaire au même titre que les employeurs privés et participer à hauteur de 15 € minimum pour leurs agents. La participation ne se fera plus sur les contrats labélisés du fait de l'obligation de l'employeur public d'en proposer une.
 - Présentation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) – Saisine du Comité Social Territorial

Intervenant : M. MOUCHOT Jean pour la présentation du DUERP au Conseil Municipal du 22 octobre 2025.

Avec l'accord du conseil municipal, nous avons sollicité le CDG 73 pour son expertise et son accompagnement pour la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP).

Rappel : le DUERP est un outil ayant pour but d'analyser les conditions et situations de travail des agents territoriaux embauchés au sein de la commune, afin de définir les risques inhérents à l'emploi considéré, d'étudier les conditions de travail, d'évaluer et/ou d'éviter ces risques, puis de proposer des actions afin d'instaurer ou consolider les axes d'amélioration.

Dans un premier temps, le CDG 73 est intervenu pour rencontrer les 2 personnels concernés, pour visiter l'environnement de travail, pour se faire présenter tous les matériels utilisés ainsi qu'un descriptif des différentes missions confiées. A l'issue, tous les risques potentiels ont été identifiés et une priorité des tâches à entreprendre a été établie.

Conclusion de l'étape initiale : la caractéristique principale des actions à mettre en œuvre est dictée par la situation dite de : travailleur isolé. Elle impose la prise en considération de cette particularité dans les missions quotidiennes, nécessite des priorités et des formations et attitudes adaptées. L'état des lieux ainsi réalisé, oblige à beaucoup de rigueur et un suivi permanent.

Le CDG 73 a apporté une expertise et un regard extérieur très importants. Cette intervention a permis une réelle prise de conscience par l'équipe municipale des conditions de travail de nos 2 collaborateurs et a sensibilisé ces derniers aux risques associés à leurs différentes missions. Ce dernier point étant maîtrisé par un strict respect des consignes et règles en vigueur.

La feuille de route définie a immédiatement été entamée.

Le projet de délibération sera envoyé au CDG73 pour saisine du CST.

- **Présentation du plan de projet d'accès à la nouvelle installation suite au permis de construire relatif à la modernisation de la centrale d'enrobage MONTMELIAN ENROBES (EUROVIA)**

Intervenant : Olivier DUVAL présente le plan du projet d'accès à la nouvelle installation de la centrale d'enrobage MONTMELIAN ENROBES (EUROVIA). Des explications sont fournies sur le circuit avec entrée et sortie indépendantes et un plan de circulation à respecter. La proposition est de refaire une partie de la voirie communale si le conseil municipal donne son accord. Les membres du conseil municipal sont d'accord sur le principe de la réfection de cette voirie communale selon leur projet.

- **Présentation du projet de sécurisation, réaménagement du carrefour de la ZA de LA CHAVANNE : Communauté de Communes Cœur de Savoie + Commune de LA CHAVANNE (La Bassée et La Peyrouse)**

Intervenant : M. DURET Michel, Maire rappelle que la voirie qui dessert la zone industrielle est en partie communale et en partie intercommunale. Le projet vise à réduire la vitesse des camions sur cette voirie et sécuriser les usagers. Il présente le projet aux élus.

- **Présentation du projet de plateforme de recyclage de matériaux inertes et des sensibilités environnementales (Rencontre Institution Police de l'Eau – NGE – GUINTOLI – DDT73 – EPODE – AGATE – Commune)**

Intervenant : M. DUVAL Olivier informe de la réunion avec tous les intervenants concernés (Institution Police de l'Eau – NGE – GUINTOLI – DDT73 – EPODE – AGATE – Commune) et présente le compte-rendu de cette réunion. Le développement croissant de l'activité sur le site existant nécessite la révision simplifiée du PLU qui va scinder en 2 la zone afin de permettre le déplacement de l'activité de recyclage de matériaux inertes. Le délai fixé est de 9 mois.

M. MICHEL Jean-Pierre demande ce que le terrain actuel va devenir. Réponse donnée : cette zone pourrait être un terrain avec l'installation de panneaux photovoltaïques. M. MICHEL Jean-Pierre questionne sur la position de l'architecte des Bâtiments de France concernant cette zone.

- **Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de CHAMOUX-SUR-GELON – Présentation du RPQS de l'exercice 2024 (Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable)**

Intervenants M. MICHEL Jean-Pierre et M. FLAVIN Bastien qui donnent des explications et une synthèse du RPQS : Evolution des besoins à prévoir pour les années à venir, évolution des m3 = évolution due au climat, 4100 m3 par jour en améliorant le captage, les réseaux, 11 millions d'euros pour amélioration des réseaux, un schéma directeur pour les années futures, très bon matériel pour repérer et trouver les fuites, changement de place du tuyau qui passe sous le Pont Royal qui est le nœud de tout le système...

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'eau potable du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de CHAMOUX-SUR-GELON pour l'année 2024 est à disposition au secrétariat, aux jours et heures d'ouverture au public.

- **Questions diverses**

Intervenant : M. le Maire : tous les mercredis, réunion de chatnier avec Hydrétudes au sujet des travaux de renforcement de la digue rive gauche de l'Isère en amont du pont Morens. Il informe que des panneaux ont été mis en place pour interdire le passage sur le Chemin de digue pendant les travaux, et du non-respect par des cyclistes, des piétons..., et que le grand panneau a disparu.

Il s'agit d'un travail impressionnant, il y a 2 siècles en arrière nos ancêtres avaient déjà fait ce travail. (Découverte de restes). Après le Pont Morens, projet de faire un bassin de rétention et de refaire la centrale côté gauche avec 2 turbines et un passage pour les poissons. Système d'énergie propre.

Le tournage d'une série télévisée policière « Nora et Gil » avec Barbara CABRITA et Hélène DE FOUGEROLLES a eu lieu autour et sur le Pont Morens le 02 septembre dernier.

M. SARDELLA va être contacté pour venir classer toutes les personnalités mortes en martyrs ou résistantes. Pour rappel Mme BRANET, première femme soldat a été résistante.

Intervenante : Mme BATTIN Marie-Christine : Inauguration des 2 placettes : entre 60 et 80 personnes étaient présentes. L'évènement était animé par un groupe musical qui a été très apprécié. Cela a permis aux uns et aux autres d'échanger et de se trémousser sur la piste.

Action sociale auprès des aînés (70 ans et plus) : toujours 3 choix possible : la contribution financière, le colis gastronomique ou le repas au restaurant. Cette année, le choix de faire les colis soi-même avec des contenants réutilisables a fait l'objet d'une décision favorable en commission. Le restaurant retenu pour les repas est La Glycine à Montmélian.

Les nouvelles illuminations sont arrivées et seront installées avant la journée Téléthon (petit déjeuner solidaire) le 29 novembre et le Marché de Noël le 30 novembre, 2 manifestations organisées par l'Association LE CHAVATHON.

LA CHAVANNE vue du ciel : n'aura pas lieu en automne comme prévu mais plutôt en hiver.

Intervenant : M. DUVAL Olivier : fait le compte-rendu de la réunion sur la mobilité et sur le transport à la demande et la présentation du diaporama. Le principe de desserte est de porte à pôle d'intérêt et l'idée est la mise en place pour le 1^{er} janvier 2026. Point sur les différents moyens mis en place en actions « mobilité ».

Avancement des travaux d'aménagements cyclables avec la construction d'un nouveau pont pour desservir Alpespace, Sainte-Hélène-Lac et Les Mollettes.

Intervenant : M. MICHEL Jean-Pierre : Demande d'avancement du projet de vente du matériel agricole inutilisé par la commune. M. DUVAL Olivier répond avoir contacté 3 prestataires et dit que c'est bloqué à cause de la dépense représentée à 6 mois des élections municipales. M. DURET Michel dit idem pour la réhabilitation de l'appartement et ne souhaite pas laisser des dossiers importants aux nouveaux élus. Ces sujets seront repris par le nouveau conseil municipal.

Intervenante : Mme BONI Emilie : demande l'horaire de la cérémonie du 11 novembre : réponse 11h15.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Procès-verbal validé par le Conseil Municipal lors de la séance du **10 DEC. 2025**
Publié le **16 DEC. 2025**

Le secrétaire de séance
FEIGE Sylvie



Le Maire,
DURET Michel

